

Paris, le 22 décembre 2017 – N° 153/H030

## Synthèse de la réunion du bureau du 6 décembre 2017

Le bureau du Cnis s'est réuni sous la présidence de Patrice Duran le 6 décembre 2017.

La première partie de la réunion a été consacrée, de manière traditionnelle lors de cette quatrième réunion de bureau au bilan de l'année écoulée et aux orientations pour l'année suivante.

**Patrice Duran** a dressé un bilan autour des 6 orientations générales du moyen terme :

### 1) *Faciliter l'accès aux données de la statistique publique*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, les travaux de 2017 se sont principalement concentrés sur l'article 36 relatif à l'accès des chercheurs aux données administratives. Le rapport du groupe de travail, présidé par Pierre-Yves Geoffard et Antoine Bozio, a été remis en mars et comporte des recommandations regroupées en quatre grands thèmes : faire connaître le droit, favoriser la concertation entre producteurs et utilisateurs, développer un modèle économique viable, améliorer les pratiques d'archivage des administrations.

### 2) *Éclairer les comparaisons internationales*

A la suite du colloque organisé en 2016 sur les enjeux des comparaisons statistiques internationales, une publication conjointe Cepii-Cnis sur les comparaisons France-Allemagne a été diffusée en juillet 2017.

### 3) *Mettre le citoyen en capacité de comprendre et d'utiliser les données de la statistique publique*

Une rencontre du Cnis a été organisée le 22 juin 2017 afin de faire le point sur les outils de mesure et les statistiques disponibles pour rendre compte des discriminations dans le domaine de l'emploi. Un document de travail a été rédigé par le SG Cnis et diffusé en ligne. Un numéro de Chroniques présentera de manière synthétique les points saillants des différentes interventions.

Des évolutions de la publication mensuelle des Defm par la DARES ont été soumises en octobre 2016 à un groupe de consultation du Cnis ; un accord s'est dessiné pour l'interruption de la publication commentée des chiffres mensuels et pour la trimestrialisation des séries publiées, en retenant comme chiffre la moyenne sur le trimestre.

#### 4) *Disposer d'indicateurs complémentaires au produit intérieur brut*

En 2017, cette orientation a été nourrie, dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU par la création d'un groupe de travail chargé de la déclinaison française des indicateurs des objectifs de développement durable. Ce groupe de travail, présidé par Jean-René Brunetière, rendra son rapport au deuxième semestre 2018.

#### 5) *Mieux connaître la dépense territoriale*

Les travaux sur la territorialisation de la dépense publique ont progressé sur les modalités d'élaboration des rapports aux préfets sur l'exécution des dépenses de l'état. Mais l'exercice se heurte au système d'information centralisé des dépenses de l'État et son issue est donc incertaine.

#### 6) *Progresser dans la mesure du numérique*

Un colloque intitulé « l'économie numérique : enjeux pour la statistique publique » aura lieu le 7 mars 2018.

**Isabelle Anxionnaz et Françoise Maurel** ont présenté le bilan thématique issu des échanges en commissions et dans les groupes de travail, à partir des thèmes étudiés lors des commissions du deuxième semestre.

Dans le domaine social et plus particulièrement de l'emploi, l'un des axes importants a été la finalisation du rapport du groupe de travail « Mesure du travail dissimulé et impact sur les finances publiques » présidé par Alain Gubian. Les sujets des commissions « Emploi, qualification et revenus du travail » et « Démographie et questions sociales » ont été consacrés aux jeunes, sous les thèmes respectifs de l'insertion professionnelle et de l'accès à l'autonomie résidentielle. L'état des statistiques sur le sujet des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes a été abordé par la commission « Services publics et services aux publics ». Enfin, les recommandations du rapport du groupe de travail présidé par Claude Thélot « Les ruptures familiales et leurs conséquences : 30 recommandations pour en améliorer la connaissance » se sont concrétisées en 2017 par la publication de plusieurs études.

Dans le domaine économique et financier, le dispositif d'observation du tourisme a fait l'objet du thème central de la commission Entreprises et stratégies de marché ». La commission Système financier et financement de l'économie s'est intéressée, quant à elle, à l'activité de l'observatoire de l'inclusion bancaire, à partir de la présentation du rapport 2016. Lors de la même réunion, une analyse détaillée des différentes lignes de métier a été présentée, faisant suite aux recommandations du groupe de travail sur les métiers bancaires.

Dans le domaine de l'environnement et du développement durable, la commission du même nom a pris pour thème les travaux de l'observatoire national de la biodiversité et le jeu d'indicateurs produits sur ce sujet.

Enfin, la commission Territoires s'est intéressée à la diffusion des données carroyées et à la connaissance locale de la précarité, à partir de la déclinaison locale du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale 2013-2017.

**Cédric Afsa** a ensuite donné quelques éléments d'information concernant le prochain moyen terme 2019-2023, dont il a la responsabilité. Les trois étapes de l'élaboration du moyen terme à venir (bilan du moyen terme 2014-2018, recueil des besoins et des attentes, élaboration des orientations et des avis) seront réalisées au cours de l'année 2018, l'objectif étant une discussion et un vote des avis lors de l'assemblée plénière de janvier 2019.

**Jean-Luc Tavernier** a poursuivi la réunion en commentant l'actualité du service statistique public (SSP).

Concernant l'actualité internationale et européenne, le comité statistique européen (CSSE) s'est réuni le 16 novembre à Luxembourg autour notamment des points suivants de l'ordre du jour : les priorités post 2020 pour le système statistique européen (SSE), l'accès aux données privées par le SSE et la révision du code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Le règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, qui vise à permettre à l'Europe de s'adapter aux nouvelles réalités du numérique en proposant une réforme de la protection des données, entrera en vigueur le 25 mai 2018.

Dans le cadre institutionnel français, l'article 148 de la loi sur l'égalité réelle outre-mer stipule que le Gouvernement doit remettre au Parlement un rapport sur les calculs des taux de pauvreté en métropole et dans les Outre-mer ainsi que sur le calcul du PIB. Ce rapport a été rédigé par l'Insee et transmis au Parlement début décembre après validation du cabinet du ministre de l'Économie et des finances.

En termes d'actualité du service public, le service statistique de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires réalise actuellement une refonte complète du dispositif de diffusion de ses publications et de ses données sur les cinq thématiques couvertes par le service : l'environnement, le développement durable, les transports, l'énergie et le logement. Une nouvelle plateforme d'accès aux données sera mise en production d'ici la fin de l'année.

S'appuyant sur les travaux d'un groupe de travail regroupant plusieurs SSM, un projet de modification des indicateurs du bilan social de la fonction publique d'Etat fixés par l'arrêté du 23 décembre 2013 a été établi, dont la publication est souhaitée d'ici la fin de l'année pour une application dans le bilan social portant sur 2018. Le rapport annuel sur l'état de la fonction publique, étoffé de deux tableaux produits à partir de l'enquête emploi sur la durée effective de travail dans la fonction publique ainsi que sur le nombre de jours annuels de congés, a été publié le 10 novembre.

Dans le cadre du dispositif d'identifiant unique des intervenants sur les marchés financiers (Global Legal Entity Identifier System – GLEIS) validé par le G20 en juin 2012, l'Insee a été désignée dès 2013 par le ministère des finances français pour être le fournisseur d'identifiants (Local Operating Unit-LOU). L'activité de fournisseur de LEI consiste à attribuer un identifiant aux entités qui en font la demande, à gérer le répertoire des identifiants et à facturer le service ainsi rendu aux demandeurs. L'année 2017 a été l'occasion d'une évolution majeure du GLEIS avec la mise en place d'un deuxième niveau dont l'objectif est de recueillir systématiquement les liaisons financières des entités demandant un LEI. Les données issues de cette nouvelle collecte sont en Open data sur le site [lei-france.insee.fr](http://lei-france.insee.fr).

Les évolutions du site [Insee.fr](http://Insee.fr) se poursuivent. Le nouveau site [statistiques-locales.insee.fr](http://statistiques-locales.insee.fr) a ouvert avec un nouvel outil de cartographie Géoclip. Les statistiques structurelles d'entreprises (Alisse) ont été intégrées dans [Insee.fr](http://Insee.fr). Le projet des bases intermédiaires de diffusion a démarré en septembre 2017. Enfin l'ergonomie et le moteur de recherche sont en amélioration constante.

Un SSP-Lab au bénéfice de l'ensemble du SSP, dont l'objectif est de promouvoir et d'appuyer l'innovation dans le domaine des statistiques publiques va être créé à l'Insee.

« Les champs de Sirene » est le titre du hackaton organisé par l'Insee les 18 et 19 janvier, dont l'objectif est de proposer des méthodes permettant de mieux identifier l'établissement employeur dans le répertoire Sirene, à partir des réponses non normalisées des enquêtés au recensement de la population.

Enfin, concernant les recensements outre-mer, les populations légales de Mayotte seront diffusées vers la mi-décembre, dès signature du décret les authentifiant et la collecte du recensement exhaustif en Polynésie française s'est terminée en octobre 2017.

La liste des publications a été adressée aux participants à l'issue de la séance.

La réunion s'est achevée autour de deux points d'actualité du Cnis : la présentation du nouveau site du Cnis, ouvert le 11 décembre et la validation du thème central de l'Assemblée plénière du 31 janvier qui sera consacré à l'accès aux données.